

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUILLET 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix sept le dix neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA (sorti lors du vote de la délibération n°16) – Mme MAROUN – M. CANNAROZZO – Mmes LAGARDE – DELMONT-KOROPOULIS – FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme SAGO – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mmes MONTEBAULT – ISIK – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – MM. PACHOUD – LECAREUX – BEZZAOUYA – MICHEL – ATTIORI – Mme GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – MM. TELLIER – MOZER – Mlle LABBAS (arrivée à 19h21 lors de la présentation de la délibération n° 2 – sortie lors du vote des délibérations n°13 et 14) – Mme QUERUEL – MM. HERNANDEZ – CHALLIER.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. CHAUSSAT
Mme RODRIGUES
M. GIAMI
M. EL KOURADI
Mme MOREAU
M. CORREIA
Mme MARQUETON
M. MARQUES
Mme DRODE
Mme RADE
M. LORENZO
Mme LANCHAS-VICENTE
Mme SADKI
Mme DEMONCEAUX

MANDATAIRES

M. MORIN
Mme FOUQUE
Mme MAROUN
Mme SAGO
M. MOZER
M. ATTIORI
Mme LAGARDE
Mme PINHEIRO
M. CAHENZLI
M. MICHEL
M. PALLUD
M. PACHOUD
Mme ISIK
M. CHALLIER

ABSENTS : M. AYYADI – M. SEGURA – M. GOLDBERG – M. LAOUEDJ – Mme FOUGERAY – Mme BEZZAOUYA – Mlle ABDELLAOUI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur MOZER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel et du compte d'exploitation 2016 du service délégué des marchés forains, de la Société MANDON (délibération n°3),

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 19 juillet 2017 et
qu'il a été fait ... observation.

Le 26 juillet 2017,



par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

- DECIDE** le remplacement du 8^{ème} Adjoint au Maire, suite à la démission de M. RAMADIER (*délibération n°1*),
la révision des tarifs des droits de place, de redevance et des pénalités concernant les marchés forains, pour la période 2017-2018 (*délibération n°4*),
la prise en charge des frais réels de représentation dans le cadre du remboursement des dépenses de restauration, liés aux emplois de Directeur des Services et du Directeur Général des Services Techniques (*délibération n°7*),
l'attribution de logement de fonction pour nécessité absolue de service au profit des agents communaux occupant un emploi fonctionnel de direction (*délibération n°8*),
- PROCEDE** à l'élection, par un vote à bulletin secret, du 8^{ème} Adjoint au Maire : M. Alain PACHOUD (*délibération n°2*),
- AUTORISE** le Maire, à signer :
- la convention de participation entre la Ville, la Société du Grand Paris, et Sequano Aménagement, concernant la participation financière des constructeurs au coût des équipements de la ZAC des Aulnes (*délibération n°9*),
 - la convention opérationnelle de portage provisoire de lots au sein de la copropriété dite Savigny Pair, à intervenir avec la Société EFIDIS – Groupe SNI (*délibération n°11*),
 - la convention d'intervention expérimentale avec l'EPFIF pour lutter contre la division pavillonnaire non maîtrisée (*délibération n°12*),
- APPROUVE** les objectifs et les modalités de concertation préalable concernant le projet d'aménagement du Centre-gare (*délibération n°10*),
la désaffectation et le déclassement d'une propriété communale formant le lot B située angle rues Alfred Nobel et Henri Becquerel (*délibération n°13*), et **DECIDE** la cession de ce lot au profit de la Société IMMOBILIERE BMF (*délibération n°14*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

- ADOPTE** la décision modificative n°2 du Budget Principal Ville, au titre de l'exercice 2017, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°5*),
- DECIDE** la modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP), concernant l'équipement multimodal Balagny, les travaux dans les groupes scolaires et l'aménagement du pôle de centralité Sisley (*délibération n°6*),
la prise en charge, au titre de la protection fonctionnelle, des frais relatifs à la défense des droits de M. BESCHIZZA, Maire (*délibération n°16*),
- APPROUVE** la désaffectation totale du bâtiment « Bougainville » sis 6 rue de Bailly de Suffren (*délibération n°15*).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°1397 à 1451 inclus concernant :

- l'institution d'une régie de recettes temporaire à la Direction des Sports, du 8 juillet au 6 août 2017 concernant les activités organisées au Canal de l'Ourcq et au Parc Robert Ballanger,
- l'institution de sous-régie de recettes temporaire :
 - au Parc Robert Ballanger, du 22 juillet au 6 août 2017,
 - au parc nautique urbain sur le Canal de l'Ourcq, du 8 au 21 juillet 2017,
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques, dans le cadre du Salon Croque Livres 2017, des manifestations suivantes :
 - les lectures ateliers (Cyril HAHN, Sophie DIEUAIDE, France QUATROMME, Marc LIZANO),
 - la rencontre atelier (Isabelle BONAMEAU),
 - le spectacle jeune public (Association THEATRE DU PETIT PONT),
- l'intervention de modération lors d'une rencontre littéraire, le 22 avril 2017 organisée par le Réseau des Bibliothèques, dans le cadre de Hors Limites 2017 (Sophie QUETTEVILLE),
- la mise à disposition à titre gracieux des locaux de l'école maternelle Nonneville au profit de l'Association JUST ADO IT, au titre de l'année scolaire 2016/2017,
- les contrats et avenants de location de logements dépendant du patrimoine communal,
- la mise à jour du progiciel de gestion de carburant (Société INTER DISTRIBUTEUR),
- les balades contées et les découvertes nocturnes de la biodiversité sur le parc Faure et le parc de la Poudrerie, les 25 juin, 14 octobre et 26 octobre 2017 (le Centre Ornithologique Ile-de-France – CORIF),
- la fourniture et la livraison de matériels suivants (SOCIETE COMPTOIR DE BRETAGNE) :
 - ustensiles de cuisine divers destinés aux offices, à la Cuisine centrale, et aux selfs,
 - petits électroménagers destinés aux Fêtes et Cérémonies,
 - vaisselle destinée aux offices, à la Cuisine centrale, et aux selfs,
- la location longue durée de véhicules frigorifiques, au titre de l'année 2017/2022 (PETIT FORESTIER),
- la réalisation de fresques murales sur des postes de distribution publique d'électricité, dans le cadre de la politique de la ville (Société ENEDIS),
- l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 11 rue Marcel Sembat,
- la signature des marchés concernant :
 - la maintenance et l'assistance technique des matériels badgeuses de la Petite Enfance, au titre de l'année 2017 et renouvelable jusqu'en 2018/2019 (Société HORANET),
 - la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de maintenance des installations techniques et des équipements de la Cuisine centrale, au titre de l'année 2017-2018, renouvelable jusqu'en 2020-2021 (Société PROJECT'IM),

- les prestations de diffusion du Nouveau Cap concernant les manifestations suivantes :
 - NATURALLY 7, le 12 mai 2017 (SARL MP MUSIC – ENZO PRODUCTIONS),
 - ZGARY, le 20 mai 2017 (Association RIRE),
 - MICHEL DRUCKER, le 16 septembre 2017 (CHEYENNE PRODUCTIONS),
 - PLANTER DANS LE JARDIN, le 24 mai 2017 (ASM PRODUCTION SOCIETE NOUVELLE),
 - TIBUTE TO NEIL YOUNG, le 2 juin 2017 (Association JAZZ BOND),
 - la résidence d'artiste et la réalisation d'une représentation publique gratuite (LA CREATION DU COLLECTIF ASSOCIATIF LE POINT ZERO),
- les prestations de diffusion dans le cadre des Vendredis Musicaux, concernant les concerts suivants :
 - LOVELY DAYS, le 2 juin 2017 (SARL SCENE LIBRE),
 - LITTLE WING LW, le 16 juin 2017 (Association LITTLE WING LW),
- l'instruction des équipements recevant du public de 5ème catégorie au titre de l'année 2017/2018 et reconductible jusqu'en 2020/2021 (QUALICONSULT),
- la réalisation et la réparation de prothèses dentaires non orthodontiques, au titre de l'année 2017/2018 et reconductible jusqu'en 2020/2021 (Société ART DENT),
- le contrat d'assistance fiscale permettant une utilisation des applications sur internet en mode non hébergé (Société A6-CMO),
- l'accompagnement méthodologique du logiciel d'analyse financière « regards », au titre de l'année 2018, renouvelable jusqu'en 2020 (Société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES),
- l'installation et l'exploitation de ruches sur un site municipal, au titre de l'année 2017/2018 et renouvelable jusqu'en 2019/2020 (M. DUPONT, apiculteur),
- l'organisation par la Direction de la Proximité, d'animations dans le cadre des opérations « quartiers propres » (Association VOISIN MALIN et Compagnie ÇA S'PEUT PAS).

Lors de la séance du Conseil Municipal, une suspension de séance a été observée de 21h20 à 21h25.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 19 juillet 2017 à 21h40.



BESCHIZZA